



Notaire/propriétaire de mauvaise foi (?)

Par **daryll**, le **20/02/2012** à **23:11**

Bonjour, je suis locataire d'une maison datant des années 1950, pas de ventilation, pas d'isolation, humidité très présente, depuis l'hiver, des moisissures apparaissent, de peu à très prononcé suivant les endroits, j'ai des enfants asthmatiques qui depuis notre eménagement tombent très souvent malade.

Pour que vous compreniez mon cas une introduction est nécessaire:

Nous sommes passé devant le notaire en présence des "propriétaire", que je nommerai Mr X et Mlle Y, Mlle Y qui est en fait la fille de la vraie propriétaire (qui est en maison de retraite), ces personnes dès le début se sont présentées comme représentant la propriétaire, nous avons fait l'état des lieux avec eux, les petits problèmes que l'on a eu, ce sont eux que l'on a toujours contactés. Ces personnes de source sûre, sont amies avec le notaire.

Quand j'ai appelé pour leur dire mon intention de déménager, le ton a légèrement monté, je pensais négocier à l'amiable deux mois de dédit au lieu de trois, leur justifiant mes enfants malades, les moisissures, ... bref des gens trop près de leur argent (ils ont quand même mis leur propre fils au tribunal), bref trois mois c'est la loi, on va pas revenir dessus.

De ce fait, j'ai rédigé et envoyé une lettre de dédit et quand j'ai voulu l'envoyer, je me suis posé la question: à qui? Mlle Y ou sa maman qui est inscrite sur le bail? J'ai donc contacté le notaire qui m'a répondu à Mlle Y.

Lettre envoyée en AR à l'adresse de Mlle Y, les jours passent pas de reçu de l'AR, je recontacte le notaire, qui me dit que ses gens ont une résidence secondaire mais que le courrier suit, effectivement le courrier suit mais au final n'est jamais récupéré et revient au destinataire!

Je recontacte le notaire, lui faisant part de mon inquiétude pour mon préavis, celui me dit que du moment où la poste l'a cacheté, le préavis commence! Tout va bien, sauf que non, de nature curieuse, google m'a annoncé la triste vérité, il fallait passer par un huissier et c'est seulement après sa première présentation, que mon délai de préavis commencera!

Encore trois mois à passer dans les moisissures pour mes enfants! J'ai donc pris l'initiative de faire un courrier de mise en demeure de faire les travaux, pour que mes enfants aient un peu de répit, donc envoyé un courrier avec AR oui, à Mlle Y qui ne récupérera probablement pas le courrier? J'ai donc contacté leur ami le notaire qui du coup me dit qu'il

faut que je voie sa avec la maman qui s'en est jamais occupé!pour info la petite dame a 92 ans!
Que faire je suis totalement perdu?merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **21/02/2012 à 06:37**

Bonjour, à moins qu'il y ai une procuration donnée à la fille c'est bien à la mere que vous devez envoyer vos courriers,elle doit etre la personne mentionnée sur le bail. Il faut effectivement faire passer un huissier si la personne ne prend pas vos recommandés, pensez à bien signaler la présence des moisissures. Pour les combattre, il faut bien aérer et les nettoyer (à 1 jours d'intervalles) avec du vinaigre blanc. Pour l'état des lieux de sortie, rendez l'appartement sans les traces de moisissures puisqu'il n'y en a pas sur l'état des lieux d'entrée,au besoin passer un coup de peinture, cela vous évitera une retenue sur votre dépôt de garantie. Si vous souhaitez réduire votre préavis, prévenez votre bailleur que vous etes pret à partir dès qu'il trouvera un nouveau locataire et dès qu'il a signé un nouveau bail, demandez lui un écrit mentionnant ce fait (il ne peut pas toucher 2 loyers pour le meme bien) car l'état des lieux de sortie et la remise des clés ne vous dispense pas du paiement des mois de préavis, cordialement

Par **daryll**, le **21/02/2012 à 10:27**

bonjour,merci de votre réponse,mais cependant ne doit il pas faire a ses frais,les travaux de ce genre?je ventile souvent malgré le froid,mais la maison ne dispose pas de systeme de ventilation,je ne peu pas plus faire que sa,de plus je pourrai rajouté qu'entre les nombres de prises (dont les 3/4 sans mise a la terre,vous savez avec les vieux fils tréssé) insuffisant,les vieux interrupteurs métalliques,le puit qui n'était pas couvert (que j'ai du faire a mes frais),des pieces qui ne dispose pas d'éclairage du tout mise a part les fenetres,du robinet de la baignoire qui délivre a tout petit filé d'eau chaude...Pour ma part je suis en rage,et je pense du coup saisir la justice,mais la question est ce que je ferais sa en vain?